

Santé au travail

Le Sénat consacre la prise en main par les employeurs

Une occasion ratée de dialogue social

Les employeurs qui ont un lobby très efficace auprès de la majorité parlementaire, ont réussi à faire se déjuger les sénateurs qui avaient voté par deux fois la gestion réellement paritaire de la médecine du travail, en novembre et en janvier derniers.

La gestion paritaire de la santé au travail aurait pu être une occasion de dialogue social mais, manifestement c'est cela que l'on a voulu éviter avec cette réforme de la santé au travail.

Les employeurs ont réussi non seulement à conserver le pouvoir dans les conseils d'administration des services de santé au travail, mais l'ont établi dans la direction des services et des médecins par l'intermédiaire du directeur de service qui suivra le conseil à prédominance patronale.

Mieux encore, les employeurs ont réussi à inscrire dans la loi leurs indemnités de présence au conseil d'administration !

La CFE-CGC ne peut approuver ces dispositions et prépare un nouveau texte qu'elle soumettra au futur Parlement issu des scrutins 2011-2012.

11 juillet 2011

Service communication CFE-CGC